POURQUOI VALORISER SES DÉCHETS VERTS ?



UN FOYER PRODUIT EN MOYENNE 160 KG DE DÉCHETS VERTS PAR AN PAR HABITANT *(SOURCE ADEME)*. EN PRATIQUANT LE PAILLAGE ET/OU LE COMPOSTAGE, LES DÉCHETS VERTS VONT RETROUVER UNE NOUVELLE VIE AUPRÈS DU POTAGER ET DES ESPACES PAYSAGERS.

Le triple intérêt du broyage





Limite nos déplacements en déchèterie et fait gagner du temps.



Réduit le coût de traitement des déchets verts qui représentent à eux seuls le tiers du budget de traitement des déchets déposés en déchèterie.



Evite de brûler et de polluer notre atmosphère

⚠ Le brûlage, ce qu'il faut savoir

Il est interdit pour un particulier de brûler ses déchets verts dans son jardin. Une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

*La brûlage de ces déchets nuit à l'environnement : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine (37 900 km pour une voiture essence)**

**(source Lig'Air)*

© CRÉATION LINER COMMUNICATION - 02 40 20 10 20

Envie de composter ?

Vannes agglo met **gratuitement** à votre disposition un composteur.



+ d'infos sur le tri ou la collecte de vos déchets

02 97 68 33 81 • dechets@vannesagglo.fr



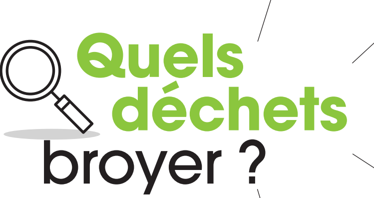








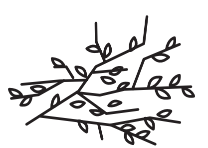




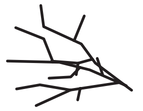
Quels déchets broyer ?



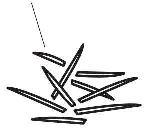
Les feuilles mortes



Les tailles de haies et d'arbustes à feuillage persistant



Les tailles de haies et d'arbustes à feuillage caduc



Les aiguilles de pin

Comment broyer ?

À l'aide de votre tondeuse

Formez un andain de feuilles mortes et de petites tailles de haies (jusqu'à 1cm de diamètre), puis passez lentement dessus avec la tondeuse. Il vous suffit alors de récupérer le broyat dans le bac de tonte.

À l'aide d'un broyeur

Les broyeurs électriques vendus en jardinerie permettent de broyer des petites branches. Ils ont un rendement limité. Il peut être intéressant de louer occasionnellement un broyeur thermique, qui permet de broyer rapidement une grande quantité de végétaux, branches comprises.

Comment utiliser mon broyage ?

1 En paillage

Le paillage de déchets verts consiste à étaler sur le sol une épaisseur de plusieurs cm de broyat végétal.
Le sol doit préalablement être débarrassé des herbes adventices.



Ce broyat va permettre de :

- *limiter la pousse des herbes adventices,*
- *protéger les racines des plantes des gelées en isolant le sol,*
- *conserver l'humidité du sol et limiter les arrosages,*
- *éviter le phénomène de battance et de tassement observé sur les sols nus,*
- *apporter de la matière organique qui stimule l'activité microbienne du sol et le travail des décomposeurs*
- *améliorer l'esthétique du jardin (en utilisant différents broyats pour former des zones de couleurs différentes par exemple),*
- *éviter l'utilisation du coupe bordure au pied des arbres ou d'un grillage.*

Un apport de paillage régulier (1 à plusieurs fois par an suivant la nature du paillage) permet de conserver une bonne épaisseur et de limiter la pousse de l'herbe.

Que faire du broyat de résineux ?

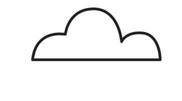
Le broyat de résineux (thuyas, cyprès, aiguilles de pins) ainsi que le broyat comportant une grande quantité de bois est long à se décomposer. Mieux vaut privilégier son utilisation sur une surface qui reste paillée en permanence et où l'on veut limiter la pousse de l'herbe (sur les allées, au pied des haies, des arbres, le long d'une clôture ou d'un muret).

2 En Compostage

Respecter la règle du 50/50 !

Pour éviter une mauvaise fermentation dans votre composteur, l'apport des déchets doit être équilibré :

- ***50 % de déchets azotés :*** *les épluchures, tontes de pelouses, et restes de repas apportent la nourriture aux décomposeurs du sol.*
- ***50 % de déchets carbonés :*** *le broyat de végétaux ou les feuilles mortes permettent d'apporter des déchets carbonés qui vont aérer et structurer le compost.*





3 En fertilisant pour votre sol

Cette technique permet d'améliorer la structure d'un sol. Le broyat utilisé doit être constitué de tailles de haies fraîches de feuillus (pas de résineux) avec une présence importante de bois.



Il consiste à reproduire le fonctionnement d'un sol forestier, en incorporant de la matière organique fraîche au sol pour former de l'humus.
Le broyat doit être étalé sur un sol désherbé puis incorporé à l'aide d'une griffe, par un travail de bêchage ou encore à la motobineuse. Les fragments vont permettre d'aérer le sol et de stimuler le travail des décomposeurs. En se décomposant, cette matière organique va enrichir et ameublir le sol.